

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	Comité	Mandat	Règlement	Membres	Titre
1	Comité exécutif (statutaire)  C.P.	<i>Peut exercer</i> tous les pouvoirs attribués au Conseil d'administration par le Code des professions et la Loi sur la pharmacie, sauf les pouvoirs que le Conseil d'administration doit exercer par règlement.	Art. 96 à 99 - Code des professions	Le président est Président du CE. Trois membres désignés par vote annuel des membres élus du CA parmi ces derniers. Un membre désigné par vote annuel des membres du CA parmi les membres nommés par l'Office. Élections à la première séance qui suit l'AGA.	
				Diane Lamarre Jean-François Guévin Stéphanie Mercier Stéphane Plante Roland Larochelle Manon Lambert	Présidente 1er vice-président 2e vice-présidente Trésorier Adm. nommé Secrétaire
2	Conseil de discipline (statutaire)  C.P.	<i>Est saisi et juge</i> toute plainte formulée contre un pharmacien pour une infraction aux lois et règlements encadrant l'exercice de la pharmacie.	Art 116 et 120 - Code des professions	Président désigné par le gouvernement / membres, secrétaire et secrétaire suppléant nommés par le C.A. (employés de l'Ordre). Doit comporter un minimum de 6 membres en sus du Président et du Président suppléant.	
				Jacques Lamoureux Jean Pâquet François Bérard Roger Bouchard Denyse Demers Bernard Deshaies Alain Dubé	avocat, prés. avocat, prés. sub. membre membre membre membre membre



## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	Comité	Mandat	Règlement	Membres	Titre
				Chantal Plante Marie-Claude Vanier  Danielle Fagnan	substitut, hospitalier substitut, univ. observateur, public secrétaire
4	Révision des plaintes (statutaire)	<i>Donne un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête.</i>	Art. 123.3 - Code des professions	Formé d'un maximum de 7 personnes, dont 2 personnes sont nommées par l'Office / secrétaire nommé par le CA.  Stéphanie Mercier Pierre-Jean Cyr Estelle Portelance Jean Provost Reynald Tremblay Fayez Gennaoui Jean Morin Lise Carrière	     membre, présidente membre membre membre membre rep. public rep. public secrétaire
5	Formation des pharmaciens (statutaire) - ce comité désigne son président   C.P.	<i>Examine dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des pharmaciens.</i>	Art. 184, 2e aliéna, Code des professions - Règlement sur le comité de la formation des pharmaciens	Formé de 5 membres: 2 nommés par le CA, 2 membres nommés par la CREPUPQ, 1 nommé par le MELS. Le président est nommé par le CA parmi les 2 membres nommés par l'Ordre. Le secrétaire est nommé par le CA. Le comité peut également autoriser des personnes ou des représentants d'organismes concernées à participer à ses réunions.  Isabelle Tremblay Anne Dionne Caroline Boily Anne Robitaille	     membre, présidente rep. CREPUPQ rep. MELS rep. MELS substitut

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	Comité	Mandat	Règlement	Membres	Titre
				Claude Mailhot Anick Minville	rep. CREPUPQ secrétaire
6	Conseil d'arbitrage des comptes (statutaire)  C.P.	<b>Applique</b> la procédure d'arbitrage des comptes.	Art. 88, Code des professions - Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes de l'Ordre des pharmaciens du Québec	Un Conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 500 \$ ou plus et d'un seul lorsque celui- ci est inférieur à 500 \$. Les arbitres doivent être membres de l'Ordre.  Jean Provost Dave Bullock Jean Morin	président membre membre
7	Enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments (statutaire)	<b>Enquête</b> , au nom et sous l'autorité du CA, pour la prévention et la détection de la surconsommation de médicaments;  <b>supervise</b> les activités du programme Alerte.	Art 192, Parag. 6 - Code des professions	Formé de 7 membres nommés par le CA: 2 administrateurs, dont un nommé par l'Office, la secrétaire adm. du programme Alerte, secrétaire générale adjoindte, un professionnel et 2 membre substitués.  Julie Coderre Éric Plante Michel Caron Me Manon Bonnier Danielle Boulais Nadine Noyzhira Geneviève Richard	membre, présidente rep. - public membre membre secrétaire secrétaire substitut secrétaire substitut

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	Comité	Mandat	Règlement	Membres	Titre
8	Admission à la pratique (statutaire)	<b>Étudie</b> les demandes d'équivalence de diplôme et en décide;	<i>Art. 86.0.1, parag. 2, Code des professions - Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien et Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis</i>	<i>Formé de 1 administrateur, 1 membre suggéré par chacune des facultés de pharmacie, 3 pharmaciens et 1 membre étudiant désigné par les Conseils étudiants de chacune des facultés n'ayant pas le droit de vote. La secrétaire est la directrice de la DAP. Le comité doit comprendre au moins un pharmacien de pratique privée, 1 en établissement de santé, 1 n'exerçant pas dans ces deux milieux et 1 issu du processus d'équivalence de diplôme.</i>	
	C.P.	<b>détermine</b> si le stagiaire a satisfait aux exigences du stage d'internat; <b>propose</b> un cadre sur le contenu et la durée des cours et stages dans le cadre du retour à la pratique.		Claude-Abel Arslanian Richard Briand Roxane Therrien Valérie Soyer Marie-Claude Binette Marc Desgagné Deux étudiants délégués Anick Minville	membre, président membre, ret. prat. membre, hospitalier membre Univ. - Montréal Univ. - Laval secrétaire

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	<b>Comité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Règlement</b>	<b>Membres</b>	<b>Titre</b>
9	<p>Comité de révision des demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation</p> <p style="text-align: center;">C.P.</p>	<p><b>Réviser</b>, à la demande des candidats, les décisions du comité d'admission à la pratique de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître qu'en partie l'équivalence de diplôme ou de la formation.</p>	<p>Art. 86.0.1, parag. 2, Code des professions - Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec</p>	<p>Formé de 4 personnes, dont trois administrateurs (un administrateur nommé par l'Office) et la secrétaire générale adjointe.</p>	
				<p>Jean-François Guévin Isabelle Tremblay Roland Larochelle Manon Bonnier</p>	<p>membre, président membre membre, rep. public secrétaire</p>
10	<p>Conjoint O.P.Q. / C.M.Q. (facultatif)</p>	<p><b>Maintient</b> un lien constant entre les deux ordres à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt mutuel;</p> <p><b>traite</b> de toute question d'intérêt commun soumis par l'un ou l'autre des ordres professionnels, notamment sur les questions qui portent sur les activités partageables;</p> <p><b>suggère</b> aux C.A. des deux ordres l'élaboration d'outils communs de pratique;</p> <p><b>suggère</b> aux CA des deux ordres l'élaboration d'outils communs de pratique;</p>		<p>Formé de 2 administrateurs, du DGS, de l'APDG et du DSP de l'OPQ et de 5 vis-à-vis du CMQ. La présidence et le secrétariat sont réalisés en alternance annuelle entre les deux organismes.</p>	

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	Comité	Mandat	Règlement	Membres	Titre
		<i>fournit</i> des avis sur les projets de règlements, de guides ou de normes; révisé les documents ou outils de pratique développés conjointement par les 2 ordres		Jean-François Guévin Stéphane Plante Danielle Fagnan Michel Caron Manon Lambert 5 représentants CMQ	membre membre membre membre membre
11	Conjoint O.P.Q. / O.M.V.Q. (facultatif)	<b>Maintient</b> un lien constant et une table de discussion entre les deux ordres à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt mutuel.		Formé de 3 membres, dont un administrateur, un membre ayant une pratique importante dans le domaine vétérinaire et l'APDG.  Bertrand Bolduc David Tan Michel Caron 3 représentants OMVQ	président membre membre
12	Attribution du Prix Louis-Hébert (facultatif)	<b>Évalue</b> les candidatures soumises par les membres de la profession;  <b>recommande</b> au CA de l'Ordre, une fois par an, l'attribution du prix Louis-Hébert		Formé de 3 administrateurs de l'Ordre, des 3 derniers lauréats et du Président  Diane Lamarre Jenny Lower Stéphane Plante Gaétan Sy-Yves Patricia Levebvre Denis Villeneuve	présidente membre membre membre récipiendaire 07 récipiendaire 08

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	Comité	Mandat	Règlement	Membres	Titre
				Pierre Ducharme Lise Carrière	récipiendaire 09 secrétaire
13	Vérification et éthique (facultatif)	<p><b>Surveille</b> la bonne marche des opérations comptables et financières;</p> <p><b>recommande</b> l'approbation des états financiers au CA;</p> <p><b>vérifie</b> si les politiques votées sont suivies;</p> <p><b>supporte</b> le CA pour assurer le respect du code de conduite et d'éthique des administrateurs.</p>		<p><i>Formé de 3 membres dont 2 administrateurs, le secrétaire est nommé par le comité. La secrétaire administrative à la présidence soutient le comité (avis de convocation, p.v., réservation de salle...). Elle peut être invitée à assister aux travaux du comité. Les membres du CE ne peuvent pas être membre.</i></p> <p><i>Intérêt en éthique et en comptabilité de gestion requis et s'engagent à acquérir des compétences dans ces domaines dans un délai raisonnable, le cas échéant.</i></p>	
				Bertrand Bolduc Julie Coderre Éric Plante	membre, président membre membre, rep. public

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	<b>Comité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Règlement</b>	<b>Membres</b>	<b>Titre</b>
14	<i>Évaluation du rendement et embauche du directeur général (facultatif)</i>	<p><b>Établit</b> avec le directeur général les objectifs organisationnels à atteindre durant l'année;</p> <p><b>évalue</b>, à la fin de l'année, la performance du directeur général et secrétaire sur l'atteinte des résultats définis. Le CA prend acte du résultat de l'évaluation de rendement et dispose des recommandations du comité quant à la rémunération du directeur général et secrétaire.</p>		<p><i>Formé de 3 administrateurs dont le Président de l'Ordre, qui préside le comité, le 1er vice-président de l'Ordre et 1 administrateur.</i></p>	
				<p>Diane Lamarre Jean-François Guévin Jenny Lower</p>	<p>présidente 1er vice-président secrétaire</p>
15	<i>Conseil sur la gouvernance (ad hoc - facultatif)</i>	<p><b>Propose</b> au CA une clarification;</p> <p><b>délimite</b> les actions et les rôles des différents paliers de gouvernance;</p> <p><b>s'assure</b> de leur appropriation par les élus et le personnel;</p>		<p><i>Formé du Président de l'Ordre, de 2 membres du CA, d'un administrateur nommé, de la DGS et de la SGA. Les membres de ce comité doivent posséder une connaissance sur les pratiques de gouvernance, ils doivent avoir une grande disponibilité et ils doivent faire preuve de leadership.</i></p>	

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	<b>Comité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Règlement</b>	<b>Membres</b>	<b>Titre</b>
		<i><b>parfait</b> la modernisation des pratiques de gouvernance.</i>			
				Roland Larochelle Diane Lamarre Manon Lambert Jenny Lower Stéphanie Mercier Manon Bonnier	président membre membre membre membre secrétaire
16	<i>Spécial susr le Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société (facultatif)</i>	<p><i><b>Étudie</b> les problèmes d'application du Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société;</i></p> <p><i><b>identifie</b> les conflits de lois ou de règlement;</i></p> <p><i><b>fait</b> les recommandations appropriées en fournissant une analyse de l'impact des modifications proposées au CA.</i></p>		<p><i>Formé de 4 membres. Le secrétaire est la SGA</i></p>	
				Jean Provost Jean-François Guévin Claude-Abel Arslanian Jean Morin Manon Bonnier	président membre membre membre secrétaire

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	<b>Comité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Règlement</b>	<b>Membres</b>	<b>Titre</b>
17	<p><i>de veille sur les nouvelles pratiques liées aux développements technologiques</i></p>	<p><b>Établit</b> une démarche à suivre quant à la sélection, au nombre de projets à encadrer et à leur approbation par le Conseil d'administration;</p> <p><b>établit</b> des critères et des mécanismes de surveillance des projets pilotes;</p> <p><b>effectue</b> l'encadrement et le suivi de l'implantation des projets pilotes ciblés;</p> <p><b>fait</b> des recommandations au comité-conseil sur la gouvernance relativement à l'encadrement législatif nécessaire;</p> <p><b>assure</b> une veille stratégique sur le développement de nouvelles pratiques reliées à l'évolution technologique et fait son rapport au Conseil d'administration annuellement;</p> <p><b>fait</b> rapport au CA annuellement;</p>		<p><i>Formé de 8 membres et le Président est nommé par le CA. L'APES et l'AQPP y désignent un représentant chacun. Quatre membres, deux qui proviennent du secteur privé et deux qui proviennent des établissements de santé, sont nommés parce qu'ils détiennent une expertise dans les nouvelles pratiques en lien avec l'utilisation des technologies de l'information des communications.</i></p>	

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	Comité	Mandat	Règlement	Membres	Titre
		<i>étudie</i> toute question que lui soumet le comité exécutif ou le Conseil d'administration et qui relève du mandat de ce comité.			
				Jean Thiffault Pierre Madore Benoit Farmer Denis Villeneuve Gaston Fortier Denis Lebel Reynald Tremblay Guylaine Bertrand	président membre, APES membre, AQPP membre, comm. membre, hospitalier membre, hospitalier membre, hospitalier secrétaire
18	énoncé de position sur le rôle du pharmacien	<p><b>Rédige</b> un énoncé de position de l'Ordre des pharmaciens, incluant les recommandations aux différentes instances;</p> <p><b>prépare</b> une liste, par le biais d'un sondage aux membres, de toutes les activités non reconnues exécutées par le pharmacien pour aider ses patients et de ce fait, améliorer le système de santé;</p> <p><b>cible</b> le rôle du pharmacien afin qu'il soit reconnu et intégré au GMF</p>		<p>Mandat à la présidente et à la direction générale pour nommer les personnes aptes pour remplir les exigences de ce mandat.</p>	
				Diane Lamarre Michel Caron Guylaine Bertrand Cécile Lecours Jean-François Morin Georges-Émile Bourgault Christiane Mayer Patricia Lefebvre Céline Plourde	présidente membre membre membre membre membre membre membre membre

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	<b>Comité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Règlement</b>	<b>Membres</b>	<b>Titre</b>
				Pierre-Jean Cyr Manon Lambert	membre secrétaire
19	<i>spécial sur le projet de centralisation de la préparation des médicaments (art. 24 de la Loi sur la pharmacie)(facultatif)</i>	<p><b>Établit</b> la cohérence entre les articles 24 de la Loi sur la pharmacie et 51.3 du Code de déontologie des pharmaciens;</p> <p><b>définit</b> un lien direct ou indirect entre ces deux articles; définit un lien dangereux;</p> <p><b>produit</b> un rapport d'analyse d'impact d'une éventuelle abrogation ou modification de l'article 24 de la Loi sur la pharmacie</p>		<p><i>formé de 3 administrateurs, du syndic et de la secrétaire générale adjointe</i></p> <p>Bertrand Bolduc Stéphane Plante Jean Morin Jocelyn Binet Manon Bonnier</p>	<p>membre, salarié</p> <p>membre, prop.</p> <p>membre, rep. Public</p> <p>membre</p> <p>secrétaire</p>
20	<i>spécial sur la création de nouvelles activités réservées</i>	<p><b>Prend connaissance</b> de la revue de documentation réalisée sur les nouvelles activités ou actes confiés aux pharmaciens dans le monde y incluant, les textes législatifs, les règlements, les normes, guides ou lignes directrices les encadrant;</p>		<p><i>formé de quatre administrateurs, de deux pharmaciens externes, d'un consultant et de l'adjoint au secrétariat général</i></p>	

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	Comité	Mandat	Règlement	Membres	Titre
		<p><b>identifie et propose</b> au Conseil d'administration les activités qui seraient de nature, si elles étaient réalisées par les pharmaciens, à améliorer l'usage des médicaments, à aider au désengorgement de la première ligne et à contribuer à des objectifs de santé publique;</p> <p><b>produit</b> un rapport d'analyse d'impact d'une éventuelle abrogation ou modification de l'article 24 de la Loi sur la pharmacie</p>			
				Marie Pineau Georges-Émile Bourgault Nadine Lacasse Jean Thiffault Yves Gariépy Christiane Mayer Consultante externe Michel Caron	présidente membre membre membre membre secrétaire
21	spécial sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse	<p><b>Propose</b> au Conseil d'administration des activités de surveillance prioritaire (systèmes, pathologies ou médicaments) pour le développement de normes et d'outils uniformes ou informatiques;</p> <p><b>propose</b> au Conseil d'administration un cadre normatif et des outils soutenant la réalisation de la révision de la thérapie médicamenteuse;</p>		formé de deux pharmaciens externes, d'un représentant de l'APES, de l'AQPP, de l'ABCPQ et d'un inspecteur professionnel	

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC - COMPOSITION DES COMITÉS 2009 - 2010

	Comité	Mandat	Règlement	Membres	Titre
		<p><i>propose au Conseil d'administration un cadre normatif et des outils soutenant la réalisation d'activités soutenues et continues de surveillance de la thérapie médicamenteuse;</i></p> <p><i>propose au Conseil d'administration des outils d'appréciation de la qualité.</i></p>		<p>Isabelle Tremblay Hélène M. Blanchette Raymond Chevalier Un représentant APES Un représentant AQPP Un représentant ABCPQ Céline Breton Michel Caron</p>	<p>présidente membre membre membre membre membre Inspecteur secrétaire</p>